Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0101-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

BE_2026_0101

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau Exécutif du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à 16 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 11 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 23
Présents ce jour : 19 Procuration(s) : 0

Étaient présents :
Mme AURIAC Cécile , Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. COCADIN Romuald , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. EGAULT Gervais , M. GUELOU Hervé , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , M. LE BEVER Gildas , M. LE CREURER Éric , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LIRZIN Yvon , M. PENVEN Eddy , M. PHILIPPE Joël , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Etaient absents excusés :
M. ARHANT Guirec, Mme BERTINOTTI Dominique, M. HUONNIC Pierre, M. LEON Erven

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Bureau. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Réserve naturelle régionale des "Landes, prairies et étangs de Plounérin" : demande d'aide annuelle à la Région Bretagne pour l'année 2026, avec une aide exceptionnelle pour les 10 ans de la réserve naturelle

Exposé des motifs

Les « Landes, prairies et étangs de Plounérin » ont été classés par la Région Bretagne en Réserve naturelle régionale, lors de sa session plénière des 24 et 25 mars 2016, pour une surface de 160 ha et pour une durée de 10 ans. Pour rappel, sur ce site, Lannion-Trégor Communauté est propriétaire de près de 75 hectares. Cet espace a également été reconnu comme site d'intérêt communautaire par Lannion-Trégor Communauté par délibération du 28 juin 2016 et le secteur de l'étang de Moulin Neuf et des prairies attenantes est classé Natura 2000 par arrêté préfectoral du 6 juin 2007.

La Communauté d'agglomération a été nommée gestionnaire de la Réserve par le Président du Conseil régional en 2016, en accord avec l'ensemble des 39 propriétaires publics et privés.

La principale richesse du site tient à la diversité des habitats naturels humides et pauvres en éléments nutritifs (oligotrophes) et à leur imbrication.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0101-DE

Le travail mené sur la Réserve naturelle de Plounérin s'organise à partir du plan de gestion du site. Il a été validé en 2018 pour une période de 7 ans (2018-2024). Une demande de prolongation de 3 ans (années 2025, 2026 et 2027) a été adressée à la Région Bretagne en octobre 2024, qui y a répondu favorablement en avril 2025.

Par délibération du 5 décembre 2017, les orientations et l'organisation de la gestion ont été validées par la Communauté d'agglomération qui a également précisé le cadre financier de son intervention.

Tous les ans, une demande d'aide annuelle est adressée à la Région Bretagne. En application de la grille d'accompagnement des Réserves naturelles régionales, l'aide de la Région s'élève à 50 000 € par an. Elle est complétée par une aide du FEDER pour l'animation Natura 2000 et la réalisation d'actions. Le Département et l'État (Fonds vert) viennent abonder le financement des actions.

En 2026, une aide exceptionnelle complémentaire de 2 500€ est sollicitée auprès de la Région pour aider à l'organisation d'un évènementiel afin de marquer les 10 ans de la Réserve naturelle. Les dépenses cumulées pour cet événement qui propose des animations tout l'automne ont été estimées à 3 170 € TTC.

Le tableau suivant détaille le montant des dépenses et des recettes attendues pour 2026 :

Budget Prévisionnel 2026 - FONCTIONNEMENT				
Dépenses		**Recettes**		
Dépenses	**Montant TTC**	**Origines**	**Montant**	**%**
Dépenses de personnel (salaires et charges)	**92 575,00 €**	**1 – Aides publiques**		
Dépenses de personnel (salaires et charges) Conservateur (43000 €), chargée de mission (35 000 €) stagiaires et services civiques (4 500 €) - dont Natura 2000 10 335 € et Contrat Natura 2000 barème pâturage : 9 629 €	80 500,00 €	**Total Union européenne (FEDER):**	**56 043,29 €**	**33,00%**
Frais de structure (forfait de 15%)	12 075,00 €	*Union européenne (animation DOCOB Etang du Moulin Neuf)*	*7 264,00 €*	*4,28%*
Dépenses de fonctionnement	**77 238,00 €**	*Union européenne (contrat Natura2000 barème pâturage)*	*4 607,00 €*	*2,71%*
F. petit équipement (matériel pâturage, **lots pour concours photos pour anniversaire 500 €***, chemin de randonnée...)	5 679,00 €	*Union européenne (aide Feder renouvellement plan de gestion)*	*44 172,29 €*	*26,01%*
Contributions	500,00 €	**Total Région :**	**75 593,00 €**	**44,52%**
Entretien terrain	22 310,00 €	*Région (convention annuelle Réserve naturelle régionale)*	*50 000,00 €*	*29,44%*
Entretien voies et réseaux	5 800,00 €	*Région (animation DOCOB Etang du Moulin Neuf)*	*3 071,00 €*	*1,81%*
Vêtement de travail	300,00 €	*Région (contrat Natura2000 barème pâturage)*	*5 022,00 €*	*2,96%*
Etudes et recherches (études mollusque, coprophages, Loutre, soutien RNF dont étude Renouvellement Pdg géostatistique :4 000€)	13 880,00 €	*Région (aide au plan de gestion)*	*15 000,00 €*	*8,83%*
Autres frais divers- colloques	0,00 €	*Région (aide anniversaire)*	*2 500,00 €*	*1,47%*
Catalogue et imprimés (Flyer accessible, **impressions pour anniversaire réserve 450 €***, panneaux M.E.R,)	6 449,00 €	**Département**	**3 900,00 €**	**2,30%**
Réception	500,00 €	**Etat (Fond Vert)**	**1 440,00 €**	**0,85%**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0101-DE

Autres services extérieurs (animation natures et scolaires, prestation pâturage, convention Lycée), **dont Animations pour anniversaire Réserve 2 220 €*** dont Communication Renouvellement Pdg : 3200 €	21 070,00 €	**Lannion-Trégor Communauté**	**32 336,71 €**	**19,04%**
Taxes foncières	750,00 €	***Sous-total aides publiques**	**169 313,00 €**	**99,71%**
		2 – Autres ressources		
		Coupe de bois	500,00 €	0,29%
TOTAL DES DEPENSES	**169 813,00 €**	***TOTAL DES RESSOURCES**	**169 813,00 €**	**100,00 %**

**** Dépenses en lien avec l'anniversaire de la réserve***

Budget Prévisionnel 2026 - INVESTISSEMENT				
DEPENSES		**RECETTES**		
DEPENSES DIRECTES	**Montant TTC**	**ORIGINES**	**Montant**	**%**
		1 – Aides publiques		
Travaux milieux naturels	37 912,00 €	**Europe (FEDER)**	**6 726,72 €**	**14,65%**
		État (Fond Vert)	**20 267,52 €**	**44,14%**
		Département	**2 242,24 €**	**4,88%**
Achat de terrains	8 000,00 €	**Lannion-Trégor Communauté**	**16 675,52 €**	**36,32%**
TOTAL DES DEPENSES	**45 912,00 €**	***TOTAL DES RESSOURCES**	**45 912,00 €**	**100,00%**

Ce budget fait référence au programme prévisionnel d'activités 2026, qui comprend la poursuite des actions courantes (pâturage, entretien des chemins de randonnée, animations nature, inventaires et suivis scientifiques, gestion des niveaux de l'étang, surveillance, activités pédagogiques pour les scolaires, actions de communication, etc.), mais aussi un certain nombre d'opérations spécifiques.

Les plus significatives concernent l'accessibilité de la Réserve qui sera améliorée avec l'aménagement d'un chemin pour les personnes à mobilité réduite et en déficience visuelle. Un diagnostic d'ancrage territorial va être également réalisé en s'appuyant sur les acteurs du territoire. L'anniversaire des 10 ans de la Réserve naturelle sera fêté sous la forme d'un évènement organisé le 19 septembre 2026 avec les associations locales et partenaires de la gestion, ainsi qu'un programme d'animations qui s'étalera tout l'automne, associant les écoles du territoire et le grand public.

Par ailleurs, les travaux de restauration de landes et prairies vont se poursuivre sur environ 2 ha et de nouveaux partenaires pour l'entretien de ces parcelles vont être recherchés. Selon les opportunités et les volontés, des démarches d'acquisitions foncières pourront être également initiées.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260922-BE_2026_0101-DE

Le Conseil Scientifique et Technique Commun aux réserves de Landes de Bretagne va se déplacer sur la Réserve en fin d'année. Ce sera l'occasion d'échanger sur les actions de gestion menées.

Enfin, l'évaluation du plan de gestion actuel (2018-2024) va être réalisée et le dossier de renouvellement de classement démarré afin qu'il puisse être finalisé en 2027. Des temps de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués sur le site viendront nourrir la démarche.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération n°CC_2026_0075 du Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 9 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau exécutif ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

APPROUVER Le programme d'actions 2026 de la Réserve naturelle régionale des "Landes, prairies et étangs de Plounérin" et le plan de financement associé présenté ci-dessus.

APPROUVER Le dépôt de la demande d'aides, notamment à la Région Bretagne, dans le cadre de son accompagnement des Réserves naturelles régionales.

APPROUVER La demande d'aide exceptionnelle de 2 500 € à la Région Bretagne pour l'organisation de l'anniversaire de la Réserve naturelle (10 ans).

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 25 SEP. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 25 SEP. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.